

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Établissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

26-F-0898

26-DD-0869	FACHES-THUMESNIL - Espaces naturels - Commune de Faches-Thumesnil - Convention d'occupation temporaire
26-DD-0870	WASQUEHAL - Canal de la Deûle à l'Escaut - Association La Vallée des Anges - Convention d'occupation temporaire
26-DD-0871	ARMENTIERES - Prés du Hem - Direction Zonale de la Police Nationale Nord - Convention d'occupation temporaire
26-DD-0872	LILLE - 210 rue du Faubourg d'Arras - Exercice du droit de préemption urbain
26-DD-0873	ARMENTIERES - Prés du Hem - Institut Nicolas Barre - Convention d'occupation temporaire du domaine public
26-DD-0879	LANNOY - Avenue Albert Bourgeois - Acquisition immobilière

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

A Lille, le 18 sept. 2026

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Arnaud FICOT

